

Citer cet article

Estève, Adrien, Klöck, Carola et Amandine Orsini. 2024/2022. Retour sur la gouvernance environnementale internationale dans l'agenda politique et la recherche académique. *Études internationales*, 53(3), 325–349. <https://doi.org/10.7202/1109699ar>.

Résumé (150 mots)

L'année 2022 est une année importante pour la gouvernance internationale environnementale, qui n'a pas perdu son dynamisme, cinquante ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, souvent considérée comme l'acte de naissance de la diplomatie environnementale. Mais la gouvernance internationale de l'environnement a une histoire beaucoup plus longue. Dans cette introduction à ce numéro spécial qui lui est dédiée, nous retraçons brièvement son historique. Dans un deuxième temps, nous revenons sur sa place dans les études internationales, avant de la préciser concernant les études internationales francophones. Ces aperçus nous permettent d'identifier un certain nombre de pistes d'approfondissement que ce numéro spécial entend combler. Nous présentons les contributions du numéro spécial, qui, dans son ensemble, propose un éclairage détaillé des processus diplomatiques en cours tout en ouvrant de nouveaux horizons pour le champ des études internationales.

I. Introduction

Alors que 2022 sera surtout marquée par l'invasion russe en Ukraine, avec des répercussions mondiales – crises alimentaire et énergétiques et hausses des prix, notamment – 2022 est aussi une année importante pour la gouvernance environnementale internationale : au cours de l'année 2022, d'importantes étapes sont atteintes dans les négociations. En juin 2022, l'ensemble des parties y prenant part s'est retrouvé à Stockholm pour célébrer les cinquante ans du Sommet mondial de la Terre et rappeler l'importance de faire face à une triple crise écologique mondiale : celle du climat, celle de la biodiversité et celle des pollutions sous toutes leurs formes (Andersen 2022). 2022 marque une progression sur l'ensemble de ces trois crises. Pour le climat, les gouvernements se lancent depuis la conférence de Glasgow (ou COP26, soit 26^{ème} conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) dans la concrétisation d'une nouvelle série d'engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. Sur la crise du vivant, la COP15 de la Convention sur la diversité biologique, fin 2022, a adopté le Cadre mondial de biodiversité Kunming-Montréal avec entre autres pour objectif de protéger 30% de notre planète d'ici 2030 (CBD 2022). Également, les États se sont réunis pour adopter une nouvelle convention internationale sur la biodiversité qui se déploie au-delà de la souveraineté étatique (principalement la biodiversité en haute mer). La réunion a été suspendue et devrait être reconvoquée en juin 2023 pour l'adoption finale du traité (UN 2022). Enfin, concernant les pollutions, les États se sont récemment engagés d'ici 2024, entre autres, à adopter une nouvelle convention internationale sur la question de la pollution plastique, et ce dans l'ensemble de son cycle de vie, incluant les microplastiques. Le comité intergouvernemental de négociation s'est réuni pour la première fois en décembre 2022, en Uruguay (PNUE 2022).

2022 ne constitue pas spécialement une exception, mais confirme plutôt une règle : la gouvernance internationale environnementale est dynamique, et conduit régulièrement à l'adoption de nouvelles conventions internationales. Sans que ce dynamisme rime toujours avec succès, il apparaît comme bien réel comparativement à d'autres domaines de la politique internationale. D'ailleurs, en plus de son dynamisme sur les questions d'environnement, la gouvernance environnementale touche aussi de plus en plus à d'autres problématiques internationales cruciales comme les enjeux de Droits de l'homme (par exemple, les droits des populations indigènes et locales, voir Marion Suseeya et Zanotti (2019)), de droits de la nature (avec entre autres la question du crime d'écocide, voir Whyte 2020), d'éthique (par exemple, la question de l'utilisation de la géo-ingénierie, voir Perrez (2020) ou (Biermann *et al.* 2022)), de choix énergétiques (Bickerstaff *et al.* 2013) ou encore de modèles de croissance (Demaria *et al.* 2013).

C'est à ce dynamisme que ce numéro spécial est dédié. Il cherche aussi et surtout l'analyser au regard des concepts et théories liés à la gouvernance internationale. Il s'agit de mettre en lumière les spécificités de la gouvernance de l'environnement tout en dévoilant ce qu'elle nous apprend sur les pratiques de gouvernance dans d'autres domaines : en quoi le dynamisme de la gouvernance environnementale internationale interroge-t-il les approches classiques de la gouvernance mondiale ? En quoi nous permet-il d'en apprendre plus sur les relations internationales ? Dans cette introduction, après une brève présentation de l'historique de la gouvernance environnementale, nous revenons sur sa place dans les études internationales, avant de la préciser concernant les études internationales francophones. Ces aperçus nous permettent d'identifier un certain nombre de pistes d'approfondissement que ce numéro spécial entend combler. Cette introduction se clôture ainsi par une brève présentation des contributions du numéro spécial, qui proposent un éclairage détaillé de processus diplomatiques en cours tout en ouvrant de nouveaux horizons pour le champ des études internationales.

II. L'histoire de la gouvernance environnementale internationale

L'année 2022 marque donc les cinquante ans de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, souvent considérée comme l'acte de naissance de la diplomatie environnementale (Chasek 2020). Celle-ci a toutefois une histoire beaucoup plus longue. Dès le XIV^{ème} siècle, des accords bilatéraux sur la pêche sont en effet signés en Europe (Orsini 2020). Les premiers accords régionaux environnementaux datent de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle (Mitchell et IEA Database Project 2020; Orsini 2020).

En dépit de la signature de ces accords internationaux, l'environnement était alors plutôt considéré comme une question nationale ou régionale que comme une préoccupation globale (Cass 2013). C'est au cours des années 1950 et 1960 que cette perception change et que la dégradation environnementale devient une préoccupation mondiale. Ce changement est contemporain d'une série de catastrophes environnementales qui impactent différentes régions du monde : du grand smog de Londres attribué à la pollution atmosphérique en 1952 à la découverte des effets sanitaires et écologiques des rejets de mercure à grande échelle dans la baie de Minamata au Japon à la fin des années 1950, en passant par les marées noires provoquées par le naufrage du Torrey Canyon dans la Manche en 1967 ou par une importante fuite dans le champ pétrolier offshore de Dos Cuadras dans le canal de Santa Barbara en Californie en 1969. Nous pouvons également mentionner la plus grande occurrence de phénomènes de sécheresse dans certaines régions du

monde, et notamment la grande sécheresse en Afrique sahélienne au début des années 1970. La publication de rapports et de livres influents, comme le fameux ouvrage *Silent Spring* de Rachel Carson en 1952, attire l'attention du public sur les impacts écologiques du productivisme, alors que la première photographie de notre planète prise de l'espace en 1972 participe à la prise de conscience de la fragilité des écosystèmes mondiaux (Compagnon 2013; Chasek 2020).

Dans ce contexte, il devient de plus en plus évident que les problèmes environnementaux sont majoritairement transnationaux, la pollution et la dégradation des écosystèmes ne respectant pas les frontières. Une approche multilatérale paraît nécessaire. C'est dans cet esprit qu'est organisée, à l'initiative de la Suède, la première conférence onusienne sur l'environnement à Stockholm en 1972, et que l'agenda environnemental à l'ONU est officiellement lancé. La Conférence de Stockholm n'échappe pas aux divisions traditionnelles Est-Ouest et Nord-Sud, et les tensions entre le développement économique et la protection de l'environnement nourrissent les débats. Elles marquent également les résultats de la conférence, et notamment la rédaction de la Déclaration de Stockholm. Même si ce document est assimilable à de la *soft law*, il « a établi des objectifs politiques internationaux et des principes juridiques qui ont sous-tendu le discours environnemental et l'élaboration des lois pendant un demi-siècle » (Chasek 2020). De plus, les participant-e-s à la Conférence de Stockholm décident de créer une agence dédiée spécifiquement à l'environnement. Le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) est alors établi à Nairobi, la première institution onusienne à avoir son siège principal dans un pays du Sud (Ivanova 2021). La Conférence de Stockholm est aussi le premier sommet à inclure un nombre important d'acteurs non-étatiques issus de la société civile (Elliott 2004; Haas 2022).

Les négociations et les accords multilatéraux sur l'environnement se multiplient après la Conférence de Stockholm, et ont désormais une portée plus globale. Nous pouvons par exemple citer la Convention de Ramsar sur les zones humides de 1971, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) de 1973, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de 1975. Les Nations Unies organisent également tous les dix ans des conférences sur l'environnement, dont la troisième édition, le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, marque durablement les négociations environnementales internationales. Le Sommet a en effet rassemblé une centaine de chef-fe-s d'État et de gouvernement (Little 1995) et, outre du *soft law* comme une déclaration sur les forêts et un programme d'action comprenant 2 500 recommandations, il a conduit à la signature de trois grandes Conventions : la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui fixe le cadre de la gouvernance onusienne du climat (Aykut et Dahan 2015).

Ces premières réalisations sont bientôt complétées par de nombreux textes, qui témoignent de l'activité de la diplomatie environnementale internationale depuis les années 1970. Chasek (1997) dénombre ainsi 153 accords environnementaux internationaux en 1997 ; en 2013, Kim (2013) en compte 747. La base de données des accords environnementaux internationaux, qui inclut aussi des accords régionaux et bilatéraux, contient plus de 3 000 textes (Mitchell et IEA Database Project 2020). Pour autant, les négociations environnementales ne s'achèvent pas à la signature ou à l'entrée en vigueur des accords. Pour les concrétiser, négocier des ajouts, et faciliter la mise en œuvre au niveau national, la plupart des textes imposent la mise en place d'une série de

négociations sous forme de Conférences des parties (COP) (Chasek et Wagner 2012). À ceci s'ajoute la négociation de nouveaux accords, comme en témoigne la décision prise le 2 mars 2022 par l'Assemblée pour l'Environnement de l'ONU, réunie à Nairobi, de créer un Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un texte juridiquement contraignant sur la pollution plastique d'ici à 2024 (UNEA 2022). L'agenda environnemental actuel est par conséquent très dense, et comprend un grand nombre de réunions et de sommets qui deviennent au fil du temps plus complexes et souvent plus controversés (Depledge et Chasek 2012).

Enfin, la multiplication et la complexification des négociations environnementales créent des chevauchements importants entre les différents régimes. Ceci ne s'explique d'ailleurs pas seulement par des errements ou des problèmes fonctionnels de la politique internationale de l'environnement, mais aussi par le fait que les problèmes environnementaux sont fondamentalement enchevêtrés. Il existe par exemple des liens ténus entre la perte de la biodiversité et les changements climatiques, dans le contexte d'une possible sixième extinction de masse. Le régime des pollutions et le régime climatique sont également fortement liés, dans la mesure où les substances appauvrissant la couche d'ozone sont aussi des gaz à effet de serre puissants. De manière générale, la science du système Terre (*Earth system science*), prenant au sérieux le contexte de l'Anthropocène, montre bien que la crise écologique que nous traversons nécessite une réflexion globale sur les interactions complexes entre les sociétés humaines et les écosystèmes. Peter Haas décrit alors le paysage des régimes environnementaux comme « congestionné et fragmenté » ; il est « encombré d'organisations internationales dont les responsabilités se chevauchent : définition de l'agenda, élaboration de règles, surveillance de l'environnement, alerte scientifique précoce sur les nouvelles menaces, vérification des politiques, élaboration de normes, financement de l'environnement, formation des fonctionnaires nationaux et mobilisation de la société civile. Ce chevauchement des responsabilités entraîne une redondance et une inefficacité systémiques »¹ (Haas 2022). Dans ce contexte, les efforts pour comprendre les avancées et les limites de la gouvernance environnementale se sont multipliés.

III. La recherche sur la politique environnementale internationale

L'essor de la gouvernance environnementale internationale depuis 1972 s'est accompagné d'un intérêt scientifique croissant pour la question écologique. En parallèle des discussions autour de la possible compatibilité entre développement économique et protection de l'environnement lors la Conférence de Stockholm, des travaux publiés dans les années 1970 et d'inspiration malthusienne s'intéressent aux liens entre pression démographique, raréfaction des ressources naturelles, et conflictualité (Cass 2013). Dans les années 1980, une série d'études établit le rôle crucial joué par les acteurs de la gouvernance environnementale dans l'évolution des relations internationales, et notamment dans l'émergence de nouvelles coalitions et de nouveaux réseaux transnationaux (Zürn 1998). Mais c'est surtout dans les années 1990 que les travaux sur la politique environnementale internationale se multiplient. Des revues dédiées sont créées, telles que *Global Environmental Change* (créée en 1990), *Environmental Politics* ou le *Journal of Environment and Development* (les deux créées en 1992). Des revues spécialisées sur l'échelle internationale, voire mondiale, de la politique environnementale suivent peu après, notamment *Global Environmental Politics* (créée en 2000) et *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*

¹ Traduit de l'anglais par les auteur-e-s.

(créée en 2001) (Cass 2013; Stevis 2014). Et le dynamisme du champ d'étude mène régulièrement à la création de nouvelles revues comme *Earth System Governance* (2019). Évidemment, l'étude de l'environnement dans les relations internationales ne se limite pas à ces revues spécialisées, et les problèmes écologiques sont souvent analysés en lien avec une pluralité d'autres enjeux comme l'énergie, le commerce, la sécurité ou encore la santé (Dauvergne et Alger 2018). Comme l'écrivent Dauvergne et Klapp (2016, p. 2), « tracer les limites définitives autour du champ disparate et en éternelle extension qu'est la recherche en politique environnementale mondiale est impossible ».

Sans chercher à traiter le sujet de manière exhaustive, nous pouvons identifier deux axes centraux de recherche dans la littérature : l'analyse des « régimes » environnementaux internationaux et l'étude de la diversification des acteurs dans la politique environnementale mondiale.

a. L'analyse des « régimes » environnementaux internationaux

D'abord, la question environnementale est souvent étudiée à travers la notion de « régime », née des travaux de Steven Krasner (Krasner 1983), appliqués plus spécifiquement par Oran Young dans le domaine environnemental (Young 1982, 1989). La multiplication des accords environnementaux offre en effet une riche base de données à exploiter pour mieux comprendre la formation et l'efficacité des régimes (Zürn 1998; Cass 2013). Comment un enjeu – tel que les changements climatiques – devient-il une préoccupation globale, alors que d'autres questions – comme la dégradation des terres agricoles – ne reçoivent pas autant d'attention ? Quelles sont les conditions d'émergence d'un régime international environnemental, et quelle forme ce régime prend-il ? Quelle forme institutionnelle favorise un régime efficace (Wettestad 1999; Underdal 2001; Young 2001) ? La variation des régimes en termes de forme et de performance nourrit la recherche sur la politique environnementale internationale jusqu'à aujourd'hui (Dauvergne et Klapp 2016). Plusieurs projets récents et à grande échelle explorent les régimes, souvent en favorisant une approche quantitative et comparative, par exemple à partir d'une base de données sur les régimes internationaux (Breitmeier *et al.* 2006), sur les dimensions institutionnelles du changement environnemental mondial (Young 2002; Young *et al.* 2008), ou encore sur la base des données disponibles sur les accords environnementaux internationaux (Mitchell *et al.* 2020; Mitchell et IEA Database Project 2020).

La multiplication des régimes favorise également l'étude sur leurs interrelations. Plutôt que de présenter une vision d'ensemble cohérente, ces travaux montrent que les régimes apparaissent en effet comme liés de façon souple, souvent fragmentée et contradictoire. Dans la littérature, ces clusters sont qualifiés de « complexes de régime » (Raustiala et Victor 2004; Keohane et Victor 2011). D'autres proposent le concept d'« architecture de gouvernance » (Biermann *et al.* 2009; Biermann *et al.* 2010) pour classer et comprendre les liens souples et les contradictions fréquentes entre différents régimes. Cette discussion met aussi en avant les liens multiples et divers entre la question environnementale et d'autres défis, tels que les droits humains ou la sécurité que les Nations Unies n'intègrent que trop rarement (Conca 2015). Elle conduit donc aussi à explorer les possibilités de réorganiser ce paysage institutionnel fragmenté, notamment à travers la transformation du PNUE en « Organisation mondiale de l'environnement » capable de centraliser et de coordonner les initiatives et les négociations internationales dans le cadre onusien (Biermann et Bauer 2005; Biermann et Pattberg 2008). Cette transformation n'aura pas lieu mais le PNUE est

renforcé à la suite du Sommet de la Terre « Rio+20 » en 2012 en étant doté d'une assemblée générale ouverte à tous les pays membres de l'ONU au lieu d'un conseil de 58 membres (Ivanova 2021).

b. La multiplication des acteurs

Le second axe de recherche se concentre sur les acteurs impliqués dans la gouvernance environnementale. L'approche par les régimes a été critiquée pour son stato-centrisme, qui la pousserait à sous-estimer le rôle des acteurs non-étatiques dans la politique environnementale internationale (Strange, 1982). Nous avons déjà évoqué le fait que la Conférence de Stockholm se distinguait d'autres sommets onusiens par son ouverture à la société civile. En effet, une grande diversité d'acteurs sont présents dans les négociations internationales, où ils ont une capacité d'action remarquable. Les organisations non-gouvernementales (ONG), qu'elles soient spécialisées dans l'écologie ou non, sont notamment très présentes dans le domaine environnemental, et très étudiées dans la littérature sur le sujet (Dauvergne et Alger 2018). Qui sont ces ONG, quel est leur rôle dans les négociations environnementales et comment se font-elles entendre (Betsill et Corell 2001) ? La recherche insiste sur l'hétérogénéité de ces acteurs, qui varient en termes des ressources, stratégies et influence. Elle souligne également l'existence d'interrelations entre ONG dans des réseaux transnationaux (Compagnon 2013).

Parmi ces réseaux, les « communautés épistémiques » composées de scientifiques et d'experts, sont au cœur des travaux de Peter Haas (Haas 1990, 1992a, 1992b). Dans un contexte d'incertitude – caractéristique des enjeux environnementaux –, elles peuvent exercer une influence importante sur les négociations environnementales, notamment par le biais du cadrage (« *framing* ») des problèmes et de leurs solutions. Le rôle de l'expertise dans la politique environnementale, l'activisme des experts et des scientifiques dans la diplomatie environnementale, mais aussi l'influence de la diplomatie sur la production de savoirs scientifiques et la domination de certains savoirs et de certaines approches, restent aujourd'hui des objets de recherche importants (Forsyth 2012; Hughes et Paterson 2017). Au-delà des ONG et des experts, le secteur privé joue également un rôle primordial dans la politique environnementale. Ici, la littérature s'intéresse à son engagement dans les négociations elles-mêmes (Allan 2021; Falkner 2021), et à son implication dans la régulation via, par exemple, des instruments du marché (Clapp 1998) et des partenariats public-privé (Beisheim et Liese 2014).

D'autres acteurs non-étatiques sont peut-être moins étudiés, mais non moins actifs ou moins influents. On peut ici citer les secrétariats et plus généralement les bureaucraties des organisations internationales (Biermann et Siebenhüner 2009) ; les médias (Hansen 2018) ; ou encore certains individus, que ce soit des activistes comme Greta Thunberg (Molder *et al.* 2021) ou des philanthropes (Morena 2016). De la même manière que nous observons une fragmentation de la protection de l'environnement en une multitude de régimes, nous constatons une diversification des acteurs publics et privés impliqués dans la politique internationale de l'environnement (Dauvergne et Klapp 2016). Cette fragmentation provoque des questions autour de l'autorité et de la légitimité de ces acteurs divers, et de la manière dont on peut « orchestrer » la gouvernance environnementale (Abbott *et al.* 2015). Force est de constater que l'environnement n'est plus à la périphérie de l'étude des relations internationales comme il l'était dans les années 1990 (Smith

1993). Pourtant, il peine à s'imposer comme objet d'étude dans l'espace francophone même s'il y est maintenant relativement bien établi.

IV. La recherche francophone sur la politique environnementale internationale

a. Une analyse bibliographique

L'étude de la politique environnementale internationale s'est établi comme un champ de recherche important au sein de la discipline de la science politique, et notamment de la sous-discipline des relations internationales (Cass 2013). Alors qu'il existe une importante littérature anglophone sur le sujet, la recherche francophone apparaît comme moins investie, comme le montre une analyse bibliographique dans trois revues centrales de la science politique francophone : la *Revue française de science politique* ; *Études Internationales* ; et *Critique Internationale*.

Une recherche; du terme « environnement »² dans les titres d'articles publiés dans la *Revue française de science politique* entre 1951 et 2018 (dernière année disponible dans la base de données JSTOR) résulte en seulement cinq articles (Lascoumes 1995; Boy 1999; Berny 2008; Orsini et Compagnon 2011; Ansaloni 2013), dont aucun récent et un seul portant sur le niveau international du politique, s'intéressant aux lobbies industriels sur les questions de changements climatiques et de biosécurité (Orsini et Compagnon 2011). Une recherche complémentaire par le terme « climat » produit un sixième article (Comby 2011), qui porte cependant sur le niveau local et se veut plus comme un article méthodologique (sur les entretiens collectifs) qu'un article sur la question des changements climatiques. Enfin, une recherche par le terme « écologie/écologiste » produit dix articles, dont aucun ne s'intéresse cependant au niveau international.

De même, pour la revue *Études Internationales*, la recherche sur la plateforme *érudit* du terme « environnement » dans le titre, le résumé ou les mots-clés des articles publiés sur la période 1970-2022 produit seulement seize articles, dont cinq ne concernent pas l'environnement *per se* mais évoquent par exemple un « environnement géostratégique ». Parmi les onze articles sur l'environnement, cinq font partie d'une section thématique au sujet des « acteurs, instruments et effets de l'appropriation de la question environnementale » (Bommier 2016; Louis 2016; Maertens 2016; Maertens et Louis 2016; Schemper 2016). Les autres articles traitent des liens entre l'environnement et d'autres défis tels que le développement industriel ou le commerce (Mikdashi 1976; Slack et McCalla 2003) ou la sécurité (Maertens 2018); ou s'intéressent à la gouvernance ou à la coopération internationale environnementale en général (Le Prestre *et al.* 2005; Le Prestre 2008) ou à des exemples concrets de cette coopération (Bouchard 2009; Lavallée 2010). Une recherche par le terme « écologie/écologiste » ajoute six articles, tous parus avant 1995, et dont seulement trois sont vraiment focalisés sur les questions d'environnement mais aucun sur le niveau international (Cohen 1980; Pharand 1980; Seiler et Duquette 1980), et un sur les études stratégiques mondiales qui discute en partie des conséquences écologiques d'une guerre nucléaire (Legault 1984).

² Recherche du 23 mars 2023.

Enfin, dans la revue *Critique Internationale*, deux numéros spéciaux sont consacrés aux enjeux environnementaux. Le premier, publié en 2000, est dirigé par Marie-Claude Smouts et consacré aux « Politiques de la biosphère ». Il réunit, en plus d'une introduction, quatre contributions sur la perte de biodiversité (Constantin 2000), la gestion des biens communs (Young 2000), la déforestation (Smouts 2000), et la justice climatique (Crowley 2000). Le second, publié en 2014, est consacré aux « Politiques du changement climatique » et réunit sept contributions importantes (Aykut 2014; Béhar et Leroy 2014; Bérard et Compagnon 2014a; Dahan 2014; Fustec 2014; Marquet et Salles 2014; Montouroy et Sergent 2014). Une recherche par les termes « environnement », « climat » et « écologie/écologique » fait ensuite ressortir quinze articles supplémentaires³ (Crowley 2000; Fisher 2001; Hourcade 2002; Mandrillon 2005; Gemenne 2008; Andrade et Taravella 2009; Lasserre 2010; Revet 2011; Le Gouill 2017; Maertens et Parizet 2017; Weikmans 2017; Cadalen 2020; Hrabanski 2020; Rebeyrolle 2020; De Pryck 2022b) dont sept récents : un portant sur une comparaison entre le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le Développement (Maertens et Parizet 2017) ; un portant sur la question des communs dans le contexte d'un projet minier au Pérou (Le Gouill 2017) ; un portant sur l'aide financière internationale pour l'adaptation aux changements climatiques (Weikmans 2017); un portant sur la question de l'environnement en Équateur (Rebeyrolle 2020); un portant sur la « climatisation » des enjeux agricoles (Hrabanski 2020), un portant sur le populisme écologique et le multilatéralisme environnemental (Cadalen 2020), et un portant sur le fonctionnement du GIEC (De Pryck 2022b).

Cette analyse met ainsi en lumière le fait que la littérature francophone a investi assez tardivement les questions d'environnement. Ce numéro thématique s'inscrit ainsi dans un contexte qui laisse la place à de nouvelles études des questions d'environnement. Composé de cinq articles, il contribue à la recherche francophone sur les questions environnementales. Nous revenons sur trois lignes de force de l'analyse francophone de la gouvernance environnementale internationale après un résumé des contributions.

b. Les contributions de ce numéro spécial

Une première contribution porte sur les négociations sur la question de la biodiversité en haute mer, ou négociations BBNJ, qui devraient mener, en 2023, à l'adoption d'une nouvelle convention internationale dans le cadre des Nations unies. Mais l'adoption de cette convention n'est pas garantie, car les intérêts et les positions des différents États divergent fortement. Même au sein d'une seule région, comme l'Amérique latine et Caraïbes, une variété de positions existe. Se basant sur l'observation participante et des entretiens avec des diplomates, Kévin Parthenay, dans son article « Négocier le Traité de la Haute Mer (BBNJ) : la diplomatie océanique des États d'Amérique latine et Caraïbes » suit les négociations BBNJ du point de vue de cette région, région clé en termes de biodiversité marine et de santé globale des océans. Alors qu'ils sont plutôt marginalisés dans d'autres arènes de diplomatie internationale et même de diplomatie environnementale, il est intéressant d'analyser comment les États latino-américains et caribéens jouent un rôle actif dans les négociations BBNJ. Mais cet investissement latino-américain n'est pas homogène : il est principalement porté par le Mexique ou le Chili. Au vu de la grande diversité des

³ Les termes « climat » et « écolog* » produisent en effet une centaine d'articles, dont la grande majorité soit utilisent les termes dans un contexte différent (p. ex., « climat politique »), soit les mentionnent en passant mais ne se focalisent pas sur la question climatique/écologique.

États latino-américains et caraïbes, il leur est difficile de se coordonner au niveau régional. Le continent a donc agi longtemps de façon dispersée et fragmentée. Ce n'est que tardivement dans le processus qu'émerge une coalition régionale : les « *Like-Minded Latin American states* », ensuite nommés « *Core Latin American Group* » ou « CLAM ». Cette coalition regroupe majoritairement les pays d'Amérique latine (alors que les pays caribéens s'engagent à travers la Communauté caribéenne) et devient un des groupements les plus actifs, permettant ainsi au continent de peser sur le processus de négociations, inachevé au moment de l'analyse.

Les deux contributions suivantes examinent les négociations environnementales les plus étudiées : les négociations climatiques, mais du point de vue d'acteurs habituellement marginalisés sur la scène internationale : l'Afrique d'un côté, et les jeunes de l'autre. Alors que nous sommes tou.te.s impacté.e.s par le dérèglement climatique, certaines régions et certains acteurs sont plus vulnérables et exposés. C'est notamment le cas pour l'Afrique, le continent le plus touché – alors que les émissions africaines d'émissions de gaz à effet de serre sont minimales. Comment le continent réagit-il à cette injustice ? Manuela Garcia Nyangono Noa et Louis Narcisse Ngono, dans leur contribution « L'Afrique dans les négociations internationales sur le climat : de la défiance à l'implication croissante du continent dans le processus dialogique », retracent l'implication des États africains dans les négociations climatiques. Malgré leur vulnérabilité, les États africains jouent pendant longtemps un rôle plutôt marginal dans les négociations, étant faces à d'autres contraintes et défis, notamment des crises de nature politique et/ou économique. Cependant, aux vues de l'impact croissant des changements climatiques, des liens de plus en plus directs entre changements climatiques et développement économique, et de la nécessité de s'adapter aux changements du climat, un intérêt africain commun apparaît. Cette prise de conscience permet de mobiliser davantage les négociateurs.rices africain.e.s, qui souhaitent faire de l'Afrique un acteur majeur dans l'arène climatique.

Un autre acteur longtemps marginalisé dans les négociations climatiques sont les jeunes, au centre de la contribution de Maxime Gaborit, Amandine Orsini et Yi hyun Kang, « Les jeunes dans les négociations climatiques internationales entre marginalisation et contestation. Le cas de la COP26 ». Ce n'est qu'avec les grèves scolaires initiées par la militante suédoise Greta Thunberg et les marches du mouvement Fridays for Future (FFF) que les jeunes deviennent un acteur visible en gouvernance environnementale. Pourtant des jeunes étaient déjà impliqué.e.s dans les négociations climatiques depuis la première COP climat en 1992, et leur activisme ne se limite pas aux marches de protestation. En effet, le mouvement des jeunes pour le climat n'est pas homogène, malgré la dominance des étudiant.e.s et des citoyen.ne.s du Nord global ; et même la notion de « jeunesse » est mal-définie. Les jeunes, regroupés notamment au sein de la plateforme YOUNGO, font de leur mieux de s'organiser et de se coordonner, notamment par l'organisation de « *Conferences of youth* », ou COY, en amont des COP. Mais au vu de leurs ressources limitées, de l'inexpérience de beaucoup de jeunes, et des tensions entre activistes institutionnalisés.e.s et militant.e.s très critiques du processus de négociations en lui-même, les jeunes peinent encore à se faire entendre au sein des négociations onusiennes sur le climat.

Enfin, la dernière contribution met en avant une autre thématique environnementale importante, la question des forêts, tout en approfondissant le rôle d'un acteur souvent décrit comme « moteur » de la gouvernance environnementale : l'Union européenne (UE). Intitulé « Le leadership forestier de l'Union européenne dans les institutions environnementales internationales », l'article de Pauline Pirlot examine l'UE comme acteur des institutions

internationales traitant de la question des forêts. En effet, à la différence des autres défis examinés dans ce dossier, il n'y a pas un seul régime forestier autour d'une convention onusienne. Ce sont plusieurs institutions internationales qui traitent de la question des forêts au niveau mondial, parfois dans des perspectives très différentes. Cette gouvernance internationale sur les forêts extrêmement fragmentée s'explique par les enjeux forestiers multiples : forêts comme habitats et écosystèmes précieux, industrie du bois, bois comme source d'énergie... Dans ce contexte, l'article examine le « leadership » de l'UE en matière de forêts dans trois arènes différentes : les négociations climatiques, les négociations au sein de la Convention de Lutte contre la Désertification et celles au sein de la Convention sur la Diversité Biologique. Alors que l'UE n'a pas de compétences en matière de forêts, elle s'engage dans ces trois arènes, mais ses activités et décisions ne peuvent pas être qualifiées d'ambitieuses d'un point de vue environnemental, notamment sur la question de la comptabilité carbone. Contrairement à son image internationale, l'UE n'est pas un moteur de la diplomatie forestière internationale : elle n'y assure pas un leadership cohérent d'une instance internationale à l'autre.

c. Les points forts de l'analyse francophone sur la gouvernance environnementale

La recherche francophone portant sur les questions environnementales mondiales est diverse, comme le montrent tant notre recherche bibliométrique que les contributions à ce dossier. Ces articles, tout comme d'autres ouvrages clés, nous permettent de mettre en avant trois lignes de force de l'analyse francophone de la gouvernance environnementale internationale : elle se sert principalement d'une approche qualitative ; elle s'intéresse aux acteurs divers, surtout les acteurs périphériques et « non-traditionnels » ; et elle porte sur des problématiques diverses au-delà des changements climatiques.

D'abord, nous constatons la dominance des approches qualitatives dans la recherche francophone. Au lieu d'études quantitatives favorisées dans l'étude traditionnelle des régimes évoquée ci-dessus (réalisation de bases de données ou études statistiques de l'efficacité des mesures par exemple), les chercheur-e-s francophones privilégient les analyses approfondies d'études de cas uniques, comme un régime ou une institution internationale en particulier, dans l'objectif d'une compréhension fine et d'une description approfondie (*thick description*). La recherche francophone s'est par exemple longtemps appuyée sur une démarche ethnographique, alors qu'elle est encore peu utilisée dans la recherche anglophone, mais en essor (voir p. ex. Marion Suseeya et Zanotti 2019; Hughes *et al.* 2021). Entre autres, nous pouvons ici citer les travaux portant sur les grands sommets onusiens sur l'environnement tels que le Sommet de la Terre de Rio + 20 (Foyer 2015) ou les sommets climat (Aykut et Dahan 2015; Aykut *et al.* 2017), ou encore l'analyse fine du fonctionnement du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC (De Pryck 2022a, 2022b). D'autres travaux dans ce domaine croisent des données qualitatives, issues tant d'observations personnelles que d'entretiens ou de documents de négociations (Klöck 2020; Meszaros et Dang 2022). C'est aussi le cas de ce dossier, dont toutes les contributions se basent sur des méthodes qualitatives diverses : observations participatives, entretiens, analyse de documents, etc.

Un deuxième point fort de la littérature francophone est son intérêt pour des acteurs divers, et notamment pour les acteurs plus périphériques et « non-traditionnels ». La littérature francophone n'élude pas l'importance des États en politique internationale mais se tourne vers l'étude d'États moins souvent analysés, notamment du Sud, comme les petits États insulaires (Klöck 2020), les États latino-américains (Cadalen 2020) ou les États francophones (Meszaros et Dang 2022). Mais la recherche francophone reconnaît également l'importance d'étudier les acteurs non-étatiques divers, comme les organisations communautaires qui s'organisent à travers les frontières (Dupuits 2021), les lobbies industriels (Orsini et Compagnon 2011), ou encore les experts et les scientifiques. Sur ce dernier thème, plusieurs auteur-e-s francophones s'intéressent ainsi à l'interface entre scientifiques et politique environnementale (Bérard et Compagnon 2014b), y compris dans des contextes institutionnels tels que le GIEC (De Pryck 2022a, 2022b) ou son équivalent dans le domaine de la biodiversité, l'*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES (Hrabanski et Pesche 2017). Cet intérêt pour les acteurs périphériques se traduit d'ailleurs par un focus sur les interactions entre thématiques environnementales et thématiques non environnementales. Dans ce contexte, un certain nombre d'études se focalisent sur les acteurs de sécurité et leur implication dans la gouvernance environnementale, notamment climatique (Maertens 2016; Regaud *et al.* 2022). Cette ligne de recherche examine également les processus de « sécuritisation » de l'environnement et du climat par ces acteurs (Estève 2021), mais aussi la « climatisation » des questions de sécurité, et les effets que cela produit sur la gouvernance internationale de ces enjeux (Aykut 2020; Estève 2020a; Maertens 2021). Dans notre dossier, plusieurs articles s'intéressent à des acteurs, gouvernementaux ou non-étatiques, relativement peu étudiés, dont les jeunes (Gaborit *et al.*), les États latino-américains (Parthenay) ou les États africains (Nyangono Noa et Ngono).

Troisièmement, la recherche francophone va bien au-delà de la question des changements climatiques, alors que cette question concentre l'attention de nombreuses recherches internationales mais aussi du débat public – Dauvergne et Klapp (2016, p. 8) concluent que le terme « 'environnement' est de plus en plus assimilé aux 'changements climatiques', non seulement dans l'esprit du public, mais aussi dans les milieux universitaires »⁴. Certes, il y a aussi une littérature francophone importante sur la politique climatique, y compris les travaux mentionnés ci-dessus, mais beaucoup de travaux l'abordent dans ses aspects plus particuliers tels que la finance climatique (Weikmans 2017, 2023) ou encore la géopolitique du climat (Gemenne 2009). Même si la recherche sur le climat est instructive à beaucoup d'égards, le focus sur les changements climatiques risque de marginaliser d'autres enjeux écologiques. Une partie de la recherche francophone reste ainsi active sur les enjeux non-climatiques tels que la biodiversité (Hrabanski et Pesche 2017), la biosécurité (Orsini et Compagnon 2011), ou encore la protection et la gouvernance des océans et leurs ressources (Cadalen *et al.* 2022; Cruz 2022). Notre dossier témoigne également de la volonté d'un élargissement des thématiques environnementales faisant l'objet d'analyse, incluant des contributions sur le climat (Gaborit *et al.*, Nyangono Noa et Ngono), mais aussi sur les océans (Parthenay) ou les forêts (Pirlot).

Cinquante ans après le Sommet de Stockholm, nous sommes face à une crise écologique multiple. Qu'il s'agisse du dérèglement climatique, de la perte de biodiversité (terrestre et marine) ou encore de la pollution et de la dégradation des écosystèmes, il ne fait aucun doute que les

⁴ Traduit de l'anglais par les auteur-e-s.

activités humaines ont un réel impact sur notre planète à l'ère de l'Anthropocène. Si l'état de la planète ne cesse de s'aggraver, ce n'est pour autant pas par manque d'activité en politique internationale. Nous l'avons vu, la coopération internationale en matière d'environnement a une longue histoire, et n'a pas perdu son dynamisme. Les négociations internationales environnementales se multiplient et se diversifient. Ce dynamisme est également visible dans la recherche. L'étude de la politique internationale environnementale est devenue une vraie sous-discipline des relations internationales. Alors que la communauté des politistes anglophones est la plus active dans l'analyse des questions environnementales à l'international, nous notons aussi un intérêt croissant pour ces questions dans la recherche francophone. En traçant les contours de ce champ de recherche, nous avons pu identifier certains points forts, tels que l'analyse des interactions entre l'environnement et d'autres enjeux internationaux, l'étude des défis environnementaux au-delà des changements climatiques ou encore la sociologie des acteurs périphériques dans les négociations. Notre dossier a pour ambition de nourrir et de renforcer ce champ de recherche dynamique.

V. Bibliographie

- ABBOTT, K. W., GENSCHEL, P., SNIDAL, D., et ZANGL, B. (dir.), (2015), *International Organizations as Orchestrators*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ALLAN, J. I. (2021), *The New Climate Activism: NGO Authority and Participation in Climate Change Governance*, Toronto, University of Toronto Press.
- ANDERSEN, I. (2022), *Stockholm+50: Action can wait no longer*, discours de clôture, Sommet de Stockholm+50, 3 juin 2022. Consulté sur Internet (<https://www.unep.org/news-and-stories/speech/stockholm50-action-can-wait-no-longer>) le 3 September 2022.
- ANDRADE, C., et TARAVELLA, R. (2009), « Les oubliés de la réforme de la Gouvernance internationale de l'environnement », *Critique Internationale*, vol. 45, n° 4, p. 119-139, 10.3917/crii.045.0119.
- ANSALONI, M. (2013), « La fabrique du consensus politique : le débat sur la politique agricole commune et ses rapport à l'environnement en Europe », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 5, p. 917-937,
- AYKUT, S. C. (2014), « Gouverner le climat, construire l'Europe : l'histoire de la création d'un marché du carbone (ETS) », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 39-55,
- AYKUT, S. C. (2020), *Climatiser le monde*, Versailles, Quae.
- AYKUT, S. C., et DAHAN, A. (2015), *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Pparis, Presses de Sciences Po.
- AYKUT, S. C., FOYER, J., et MORENA, E. (2017), *Globalising the climate: COP21 and the climatisation of global debates*, London, Routledge.
- BÉHAR, L., et LEROY, P. (2014), « Changement climatique et effets politiques : le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 93-108,
- BEISHEIM, M., et LIESE, A. (dir.), 2014, *Transnational Partnerships: Effectively Providing for Sustainable Development?*, Basingstoke and New York, Palgrave Macmillan.
- BÉRARD, Y., et COMPAGNON, D. (2014a), « Politiques du changement climatique : des controverses scientifiques à l'action publique », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 9-19,
- BÉRARD, Y., et COMPAGNON, D. (2014b), « Politiques du changement climatique : des controverses scientifiques à l'action publique », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 9-19, 10.3917/crii.062.0009.
- BERNY, N. (2008), « Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles : Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 1, p. 97-121,
- BETSILL, M. M., et CORELL, E. (2001), « NGO Influence in International Environmental Negotiations: A Framework for Analysis », *Global Environmental Politics*, vol. 1, n° 4, p. 265-285,
- BICKERSTAFF, K., WALKER, G., et BULKELEY, H. (2013), *Energy Justice in a Changing Climate*, London, Zed.

- BIERMANN, F., et BAUER, S. (2005), *A World Environment Organization: Solution or Threat for Effective International Environmental Governance?*, Ashgate.
- BIERMANN, F., OOMEN, J., GUPTA, A., ALI, S. H., CONCA, K., HAJER, M. A., . . . VANDEVEER, S. D. (2022), « Solar geoengineering: The case for an international non-use agreement », *WIREs Climate Change*, vol., n°, p. 2022;e2754,
- BIERMANN, F., et PATTBERG, P. (2008), « Global Environmental Governance: Taking Stock, Moving Forward », *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 33, n°, p. 277–294,
- BIERMANN, F., PATTBERG, P., ASSELT, H. v., et ZELLI, F. (2009), « The Fragmentation of Global Governance Architectures: A Framework for Analysis », *Global Environmental Politics*, vol. 9, n° 4, p. 14–40,
- BIERMANN, F., PATTBERG, P., et ZELLI, F. (2010), *Global Climate Governance Beyond 2012. Architecture, Agency and Adaptation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BIERMANN, F., et SIEBENHÜNER, B. (dir.), 2009, *Managers of Global Change: The Influence of International Environmental Bureaucracies*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- BOMMIER, S. (2016), « Responsabilité environnementale des entreprises et régulation extraterritoriale : L'implantation de Michelin en Inde à l'épreuve des Principes directeurs de l'OCDE », *Études Internationales*, vol. 47, n° 1, p. 107–130,
- BOUCHARD, C. (2009), « Un nouveau pont entre deux rives ? L'émergence d'une société civile transatlantique », *Études Internationales*, vol. 40, n° 2, p. 223–240,
- BOY, D. (1999), « Les Verts, Cohn-Bendit, l'environnement et l'Europe », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 4/5, p. 675–685,
- BREITMEIER, H., YOUNG, O., et ZURN, M. (2006), *Analyzing International Environmental Regimes: From Case Study to Database*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- CADALEN, P.-Y. (2020), « Le populisme écologique comme stratégie internationale : l'Équateur et la Bolivie face au multilatéralisme environnemental », *Critique Internationale*, vol. 89, n° 4, p. 165–183, 10.3917/crii.089.0168.
- CADALEN, P.-Y., RONSIN, G., et LEGROUX, N. (2022), « One Ocean Summit : tournant marin des négociations environnementales ou diplomatie océanique de club ? », *Négociations*, vol. 37, n° 1, p. 87–114,
- CASS, L. R. (2013), The discipline of global environmental politics: A short history. Dans P. G. Harris (dir.), *Routledge Handbook of Global Environmental Politics* (pp. 17–29). London, Routledge.
- CBD (2022, 18 August 2021), <https://www.cbd.int/article/cop15-cbd-press-release-final-19dec2022>
- CHASEK, P. (1997), « A Comparative Analysis of Multilateral Environmental Negotiations », *Group Decision and Negotiation*, vol. 6, n°, p. 37–461,
- CHASEK, P. (2020), *Stockholm et la naissance de la diplomatie environnementale*, Toujours qu'une seule terre : Les leçons de 50 ans de politique de développement durable des Nations Unies: IISD. Consulté sur Internet (<https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale>) le
- CHASEK, P., et WAGNER, L. M. (dir.), 2012, *The Roads from Rio : Lessons Learned from Twenty Years of Multilateral Environmental Negotiations*, London, Routledge.
- CLAPP, J. (1998), « The Privatization of Global Environmental Governance », *Global Governance*, vol. 4, n° 3, p. 295–316,
- COHEN, M. (1980), « Le traité canado-américain des eaux limitrophes et la Commission mixte internationale », *Études Internationales*, vol. 11, n° 3, p. 375–392,
- COMBY, J.-B. (2011), « Ancrages et usages sociaux des schèmes d'appréhension d'un problème public : Analyses des conversations sur les changements climatiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 3, p. 421–445,
- COMPAGNON, D. (2013), L'environnement dans les RI. Dans T. Balzacq & F. Ramel (Eds.), *Traité de relations internationales* (pp. 1019–1052). Paris, Presses de Sciences Po.
- CONCA, K. (2015), *An Unfinished Foundation: The United Nations and Global Environmental Governance*, Oxford, Oxford University Press.
- CONSTANTIN, F. (2000), « L'humanité, l'éléphant et le paysan. Bien commun et pouvoir local », *Critique Internationale*, vol. 9, n° 4, p. 117–130, 10.3917/crii.p2000.9n1.0117.

- CROWLEY, J. (2000)**, « Les enjeux politiques du changement climatique. Quels instruments pour quelle justice ? », *Critique Internationale*, vol. 9, n° 4, p. 161-176,
- CRUZ, T. P. d. (2022)**, « Les aires marines protégées de l'autorité internationale des fonds marins », *Négociations*, vol. 37, n° 1, p. 155-140,
- DAHAN, A. (2014)**, « L'impasse de la gouvernance climatique globale depuis vingt ans. Pour un autre ordre de gouvernementalité », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 21-37,
- DAUVERGNE, P., et ALGER, J. (dir.)**, 2018, *A Research Agenda for Global Environmental Politics*, Cheltenham, Edward Elgar.
- DAUVERGNE, P., et KLAPP, J. (2016)**, « Researching Global Environmental Politics in the 21st Century », *Global Environmental Politics*, vol. 16, n° 1, p. 1-13,
- DE PRYCK, K. (2022a)**, *GIEC: La voix du climat*, Paris, Presses de Sciences Po.
- DE PRYCK, K. (2022b)**, « Négocier la science du climat. Le rôle des États membres dans le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat », *Critique Internationale*, vol. 95, n° 2, p. 132-153,
- DEMARIA, F., SCHNEIDER, F., SEKULOVA, F., et MARTINEZ-ALIER, J. (2013)**, « What is degrowth? From an activist slogan to a social movement », *Environmental values*, vol. 22, n° 2, p. 191-215,
- DEPLEDGE, J., et CHASEK, P. (2012)**, Raising the Tempo: The Escalating Pace and Intensity of Environmental Negotiations. Dans P. Chasek & L. M. Wagner (Eds.), *The Roads from Rio: Lessons from Twenty Years of Multilateral Environmental Negotiations*, (pp. 19-38). New York, RFF Press.
- DUPUITS, E. (2021)**, *Naviguer à contre-courant?: Les mobilisations transnationales pour une gouvernance communautaire de l'eau et des forêts en Amérique latine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- ELLIOTT, L. (2004)**, *The Global Politics of the Environment* (2nd edition dir.), Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- ESTÈVE, A. (2020a)**, « De la sécurité environnementale à la prévention des risques : le changement climatique dans les politiques de défense aux États-Unis », *Les Champs de mars*, vol. 35, n° 2, p. 27-48,
- ESTÈVE, A. (2020b)**, « Preparing the French Military to a Warming World: Climatization through Riskification », *International Politics*, vol. 58, n° 4, p. 600-618,
- ESTÈVE, A. (2021)**, « La construction d'une stratégie d'influence épistémique dans les négociations internationales : Le cas de l'International Military Council on Climate and Security », *Négociations*, vol. 34, n° 2, p. 33-46,
- FALKNER, R. (2021)**, *Environmentalism and Global International Society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FISHER, W. F. (2001)**, « Grands barrages, flux mondiaux et petites gens », *Critique Internationale*, vol. 13, n° 4, p. 123-138, 10.3917/cii.013.0123.
- FORSYTH, T. (2012)**, « Politicizing environmental sciences does not mean denying climate science nor endorsing it without question », *Global Environmental Politics*, vol. 12, n° 2, p. 18-23,
- FOYER, J. (dir.) 2015, *Regards croisés sur Rio+20*, Paris, CNRS éditions.
- FUSTEC, K. (2014)**, « L'Autorité palestinienne et le changement climatique comme problème public émergent », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 137-140,
- GEMENNE, F. (2008)**, « Panorama des principaux axes de la recherche sur le changement climatique », *Critique Internationale*, vol. 40, n° 3, p. 141-152,
- GEMENNE, F. (2009)**, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin.
- HAAS, P. M. (1990)**, *Saving the Mediterranean: The Politics of International Environmental Cooperation*, New York, Columbia University Press.
- HAAS, P. M. (1992a)**, « Introduction: epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, vol. 46, n° 1, p. 1-35,
- HAAS, P. M. (2022)**, « Stockholm + 50: A Look Ahead in International Environmental Politics », *Environmental Policy and Law*, vol. 52, n° , p. 3-11,
- HAAS, P. M. (dir.) 1992b, *Knowledge, Power, and International Policy Coordination*, Columbia, CA, University of South Carolina Press.
- HANSEN, A. (2018)**, *Environment, Media and Communication* (2nd dir.), London, Routledge.
- HOURCADE, J.-C. (2002)**, « Dans le labyrinthe de verre. La négociation sur l'effet de serre », *Critique Internationale*, vol. 15, n° 2, p. 143-159, 10.3917/cii.015.0143.
- HRABANSKI, M. (2020)**, « Une climatisation des enjeux agricoles par la science ? Les controverses relatives à la climate-smart agriculture », *Critique Internationale*, vol. 86, n° 1, p. 189-208, 10.3917/cii.086.0189.

- HRABANSKI, M., et PESCHE, D. (2017)**, L'avènement de l'IPBES ou l'institutionnalisation des évaluations globales de la biodiversité. Dans D. Compagnon & E. Rodary (Eds.), *Les Politiques de biodiversité* (pp. 67–89). Paris, Presses de Sciences Po.
- HUGHES, H., VADROT, A., ALLAN, J. I., BACH, T., BANSARD, J. S., CHASEK, P., . . . YAMINEVA, Y. (2021)**, « Global environmental agreement-making: Upping the methodological and ethical stakes of studying negotiations », *Earth System Governance*, vol. 10, n° , p. 100121,
- HUGHES, H. R., et PATERSON, M. (2017)**, « Narrowing the Climate Field: The Symbolic Power of Authors in the IPCC's Assessment of Mitigation », *Review of Policy Research*, vol. 34, n° 6, p. 744–766,
- IVANOVA, M. (2021)**, *The Untold Story of the World's Leading Environmental Institution: UNEP at Fifty*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- KEOHANE, R. O., et VICTOR, D. G. (2011)**, « The Regime Complex for Climate Change », *Perspectives on Politics*, vol. 9, n° 1, p. 7–23,
- KIM, R. E. (2013)**, « The Emergent Network Structure of the Multilateral Environmental Agreement System », *Global Environmental Change*, vol. 23, n° 5, p. 980–991,
- KLÖCK, C. (2020)**, « Négociier au sein des négociations : les petits États insulaires, l'Alliance des petits États insulaires et les négociations climatiques », *Négociations*, vol. 34, n° , p. 17–31,
- KRASNER, S. D. (dir.) 1983, *International Regimes*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- LASCOUMES, P. (1995)**, « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement : L'exemple des lois Montagne et Littoral », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 3, p. 396–419,
- LASSERRE, F. (2010)**, « Géopolitiques arctiques : pétrole et routes maritimes au cœur des rivalités régionales ? », *Critique Internationale*, vol. 49, n° 4, p. 131–156, 10.3917/criti.049.0131.
- LAVALLEE, S. (2010)**, « Le principe des responsabilités communes mais différenciées à Rio, Kyoto et Copenhague : Essai sur la responsabilité de protéger le climat », *Études Internationales*, vol. 41, n° 1, p. 51–78,
- LE GOUILL, C. (2017)**, « Les « communs » à l'épreuve de l'activité minière. Le cas du projet Constancia au Pérou », *Critique Internationale*, vol. 77, n° 4, p. 57–79,
- LE PRESTRE, P. (2008)**, « La gouvernance internationale de l'environnement: Une réforme évasive », *Études Internationales*, vol. 39, n° 2, p. 255–275,
- LE PRESTRE, P., BROWN, J. W., HAAS, P. M., MCCORMICK, J., et YOUNG, O. R. (2005)**, « Facteurs de progrès en coopération internationale pour l'environnement : essai en marge d'études récentes », *Études Internationales*, vol. 22, n° 1, p. 163–174,
- LEGAULT, A. (1984)**, « Vingt-cinq ans d'études stratégiques – Essai critique et survol de la documentation », *Études Internationales*, vol. 15, n° 4, p. 727–749,
- LITTLE, P. E. (1995)**, « Ritual, Power and Ethnography at the Rio Earth Summit », *Critique of Anthropology*, vol. 15, n° 3, p. 265–288,
- LOUIS, M. (2016)**, « Emplois verts ou emplois tout court ? L'OIT et l'environnement (1970–2015) », *Études Internationales*, vol. 47, n° 1, p. 81–105,
- MAERTENS, L. (2016)**, « Quand les Casques bleus passent au vert : Environnementalisation des activités de maintien de la paix de l'Onu », *Études Internationales*, vol. 47, n° 1, p. 57–80,
- MAERTENS, L. (2018)**, « Sécuritisation et logiques institutionnelles : Les obstacles à la sécuritisation de l'environnement à l'Onu », *Études Internationales*, vol. 49, n° 1, p. 105–131,
- MAERTENS, L. (2021)**, « Climatizing the UN Security Council », *International Politics*, vol. 58, n° 4, p. 640–660,
- MAERTENS, L., et LOUIS, M. (2016)**, « Quand les organisations internationales se mettent au vert : Acteurs, instruments et effets de l'appropriation de la question environnementale », *Études Internationales*, vol. 47, n° 1, p. 5–28,
- MAERTENS, L., et PARIZET, R. (2017)**, « « On ne fait pas de politique ! » Les pratiques de dépolitisation au PNUD et au PNUE », *Critique Internationale*, vol. 76, n° 3, p. 41–60,
- MANDRILLON, M.-H. (2005)**, « La Russie et le protocole de Kyoto : une ratification en trompe-l'œil », *Critique Internationale*, vol. 29, n° 4, p. 37–47, 10.3917/criti.029.0037.
- MARION SUISEEYA, K. R., et ZANOTTI, L. (2019)**, « Making Influence Visible: Innovating Ethnography at the Paris Climate Summit », *Global Environmental Politics*, vol. 19, n° 2, p. 38–60,

- MARQUET, V., et SALLES, D. (2014), « L'adaptation au changement climatique en France et au Québec. Constructions institutionnelles convergentes et diffusions contrastées », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 73–91,
- MESZAROS, T., et DANG, H. K. (2022), « La crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences sur les pratiques diplomatiques des États francophones et sur les actions de l'OIF lors des négociations climatiques de la COP 26 », *Négociations*, vol. 37, n° 1, p. 67–86,
- MIKDASHI, Z. (1976), « Les industries primaires nationales et la société multinationale : le nouvel environnement international », *Études Internationales*, vol. 7, n° 1, p. 67–109,
- MITCHELL, R. B., ANDONOVA, L. B., AXELROD, M., BALSIGER, J., BERNAUER, T., GREEN, J. F., . . . MORIN, J.-F. (2020), « What We Know (and Could Know) About International Environmental Agreements », *Global Environmental Politics*, vol. 20, n° 1, p. 103–121,
- MITCHELL, R. B., et IEA DATABASE PROJECT (2020), International Environmental Agreements (IEA) Database Project. <https://iea.uoregon.edu/>
- MOLDER, A. L., LAKIND, A., CLEMMONS, Z. E., et CHEN, K. (2021), « Framing the Global Youth Climate Movement: A Qualitative Content Analysis of Greta Thunberg's Moral, Hopeful, and Motivational Framing on Instagram », *International Journal of Press/Politics*, vol. 27, n° 3, p. 668–695,
- MONTOUROY, Y., et SERGENT, A. (2014), « Le jeu transcalaire des papetiers dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « climat-énergie » : le cas de l'Aquitaine », *Critique Internationale*, vol. 62, n° 1, p. 57–72,
- MORENA, E. (2016), *The price of climate action: Philanthropic foundations in the international climate debate*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- ORSINI, A. (2020), Environmental Diplomacy. Dans T. Balzacq, F. Charillon, & F. Ramel (Eds.), *Global Diplomacy: An Introduction to Theory and Practice* (pp. 239–252). Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- ORSINI, A., et COMPAGNON, D. (2011), « "Lobbying" industriel et accords multilatéraux d'environnement: illustration par le changement climatique et la biosécurité », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 2, p. 231–248,
- PERREZ, F. X. (2020), « The Role of the United Nations Environment Assembly in Emerging Issues of International Environmental Law », *Sustainability*, vol. 12, n° 14, p. 5680,
- PHARAND, D. (1980), « La contribution du Canada au développement du droit international pour la protection du milieu marin : Le cas spécial de l'Arctique », *Études Internationales*, vol. 11, n° 3, p. 441–466,
- PNUE (2022), Coup d'envoi des négociations visant à mettre fin à la pollution plastique : à quoi faut-il s'attendre ? <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/coup-denvoi-des-negociations-visant-mettre-fin-la-pollution-plastique>
- RAUSTIALA, K., et VICTOR, D. G. (2004), « The Regime Complex for Plant Genetic Resources », *International Organization*, vol. 58, n° 2, p. 277–309,
- REBEYROLLE, L. (2020), « La fabrique du secteur de l'environnement en Équateur : l'international par le bas et le quotidien des bonnes pratiques », *Critique Internationale*, vol. 88, n° 3, p. 31–49,
- REGAUD, N., ALEX, B., et GEMENNE, F. (2022), *La guerre chaude. Enjeux stratégiques du changement climatique*, Paris, Presses de Sciences Po.
- RENET, S. (2011), « Penser et affronter les désastres : un panorama des recherches en sciences sociales et des politiques internationales », *Critique Internationale*, vol. 52, n° 3, p. 157–173, 10.3917/criti.052.0157.
- SCHEMPER, L. (2016), « La prévention des catastrophes naturelles et les organisations internationales du temps de la sdh au lendemain de la guerre froide : Quelle place pour l'environnement ? », *Études Internationales*, vol. 47, n° 1, p. 29–55,
- SEILER, D. L., et DUQUETTE, M. (1980), « Les partis politiques et les élections européennes un an après : bilan et perspectives », *Études Internationales*, vol. 11, n° 4, p. 671–705,
- SLACK, B., et MCCALLA, R. (2003), « Le canal de Panama à un carrefour : Géopolitique, réalités commerciales et environnement », *Études Internationales*, vol. 34, n° 2, p. 253–262,
- SMITH, S. (1993), « Environment on the periphery of international relations: An explanation », *Environmental Politics*, vol. 2, n° 1, p. 28–45,
- SMOUTS, M.-C. (2000), « Un monde sans bois ni lois. La déforestation des pays tropicaux », *Critique Internationale*, vol. 9, n° 1, p. 131–146,

- STEVIS, D. (2014)**, The Trajectory of International Environmental Politics. Dans M. M. Betsill, K. Hochstetler, & D. Stevis (Eds.), *Advances in International Environmental Politics* (2nd ed. dir., pp. 13–44). Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- UN (2022)**, United Nations Intergovernmental Conference on Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction. <https://www.un.org/bbnj/>
- UNDERDAL, A. (2001)**, One Question, Two Answers. Dans E. L. Miles, S. Andresen, E. M. Carlin, J. B. Skjærseth, A. Underdal, & J. Wettestad (Eds.), *Environmental regime effectiveness: confronting theory with evidence* (pp. 3–45). Cambridge, MA, The MIT Press.
- UNEA (2022)**, *Resolution 5/14 entitled “End plastic pollution: Towards an international legally binding instrument”*, UNEP/PP/OEWG/1/INF/1. Nairobi: UNEP
- WEIKMANS, R. (2017)**, « Comprendre la mobilisation financière internationale autour de l’aide à l’adaptation au changement climatique », *Critique Internationale*, vol. 77, n° 4, p. 121–139,
- WEIKMANS, R. (2023)**, *The Normative Foundations of International Climate Adaptation Finance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WETTESTAD, J. (1999)**, *Designing Effective Environmental Regimes: The Key Conditions*, Cheltenham, Edward Elgar.
- YOUNG, O. (1982)**, *Resource Regimes: Natural Resources and Social Institutions*, Berkeley, University of California Press.
- YOUNG, O. (1989)**, *International Cooperation: Building Regimes for Natural Resources and the Environment*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- YOUNG, O. (2000)**, « Gérer les biens communs planétaires. Réflexions sur un changement d’échelle », *Critique Internationale*, vol. 9, n° 1, p. 147–160,
- YOUNG, O. (2001)**, « Evaluating the effectiveness of international environmental regimes », *Global Environmental Politics*, vol. 1, n° 1, p. 99–121,
- YOUNG, O. (2002)**, *The Institutional Dimension of Environmental Change: Fit, Interplay and Scale*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- YOUNG, O., KING, L., et SCHROEDER, H. (dir.), 2008, *Institutions and Environmental Change: Principal Findings, Applications and Research Frontiers*, Cambridge, MA, The MIT Press.
- ZÜRN, M. (1998)**, « The Rise of International Environmental Politics: A Review of Current Research », *World Development*, vol. 50, n° , p. 617–649,